



Point sur la situation de chaque académie :

Situations disparates : personnels tous présents ou établissements fermés ou aucun agent territorial présent.

Pas de communication de la part de certains rectorats, d'autres font des CHSCTA très régulièrement et envoient des notes explicatives. D'autres laissent toute latitude aux chefs d'établissements dont certains n'appliquent pas les textes en matière d'ASA.

Les collectivités protègent un maximum leurs agents et certaines ne renvoient au travail leurs agents qu'au dernier moment avec l'arrivée des élèves. Certains établissements doivent négocier pour avoir du personnel.

Certaines collectivités (Lille par exemple) ont reçu une dotation complémentaire pour l'achat des produits.

Cas de Bordeaux : pas d'informations du rectorat y compris sur la tenue des CHS, seules les informations nationales sont envoyées aux établissements ; les collectivités sont très protectrices envers leurs agents. Accueil des apprentis Greta avant le 02 juin mais pas de nettoyage et désinfection par les agents région, le Greta doit tout organiser ;

Globalement lien assez difficile avec les collectivités pour la reprise des agents.

Les masques aux personnels administratifs sont souvent encore absents ; ceux envoyés ressemblent à des sous vêtements. Aucun mode d'emploi n'est fourni avec et quand le rectorat finit par l'envoyer sur demande il ne correspond pas au modèle. Surtout, les masques ne résistent pas au test du briquet. On ne connaît pas non plus la provenance. Les personnels se sentent complètement abandonnés par leur employeur notamment quand ils comparent avec la gestion par les collectivités.

Certains chefs d'établissement se sont confinés à distance.

Très grosse pression voire difficultés pour les gestionnaires confrontés à des chefs d'établissements qui montent des usines à gaz, changent d'avis en fonction des informations qui redescendent du ministère.

Certaines notes ou circulaires ne sont envoyées qu'aux chefs d'établissement qui retransmettent ou pas aux gestionnaires (ASA par exemple).

Impression pour certains d'être sous la tutelle des collectivités qui décident de tout (emplois du temps, reprise, méthodes, lieux et missions des personnels techniques). Certaines collectivités pensent que c'est le moment de reprendre la main sur les personnels des établissements.

Cas particulier et compliqué du collège d'Amiens qui a eu le 1^{er} cas de décès du covid.

Les départements sont beaucoup moins structurés que les régions, laissant parfois aux gestionnaires l'obligation de se débrouiller.

Certaines académies ont refusé le télétravail à partir du 11 mai ; Jean-Marc Bœuf est intervenu auprès du cabinet du ministre qui a communiqué de nouveau auprès des rectorats.

Aix-Marseille, Poitiers et Orléans-Tours sont l'exception en matière de communication. Nous constatons globalement que le ministre n'a pas d'autorité sur les recteurs, chacun faisant ce qu'il veut.

Il est très étonnant qu'il n'y ait pas eu de mise en place de cellule de crise avec des représentants de l'Etat et des collectivités afin qu'il y ait une cohésion et une cohérence sur le territoire. De même, il ne semble pas normal que les gestionnaires soient obligés de communiquer entre eux pour échanger sur leurs pratiques alors que des personnels d'EPLÉ présents à la cellule de crise auraient pu faire un travail profitable à tous.

Gros écueil également : l'interdiction absolue de team-viewer sans proposer d'alternatives. Des collègues de catégorie C principalement ont continué à l'utiliser.

Aujourd'hui les établissements ont bricolé mais la situation n'est pas applicable à une rentrée des élèves en masse en septembre. Un travail doit être mené sur cette question.

On constate également que l'organisation et les outils ne sont pas du tout adaptés au télétravail. Le changement des outils ne suffit pas, il faut également modifier les pratiques par la numérisation, l'organisation du travail et une volonté des personnels encadrant.

Les délais prévisionnels d'Opale sont repoussés de 6 mois supplémentaires liés au confinement.

Le confinement montre également que si le chef d'établissement avait été défaillant car malade, de nombreux établissements se seraient trouvés sous la responsabilité d'un gestionnaire B qui en a certes la capacité mais pas le salaire. C'est l'occasion de revenir sur le sujet auprès du ministère.

Nous avons tout à gagner de la situation actuelle en mettant en lumière le rôle essentiel que nous avons joué pendant la crise et du fait que nous sommes incontournables.

Il ne faut pas attendre que l'on soit revenu à la situation précédente sans rien exiger.